



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 mars 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 21 Février 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 Mars 2000

**Création d'une zone de protection du patrimoine architectural urbain et
paysager**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à Mme Isabelle ANELONE.

Excusés :

Adjoints :

Mme Marie-Josèphe SOULISSE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D200105

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2000

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Création d'une zone de protection du patrimoine architectural
urbain et paysager**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

A la suite d'échange entre les membres de la commission mise en place par la délibération du Conseil Municipal du 24 Septembre 1999 concernant la création de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager et relatif à l'examen des propositions remises par les Cabinets STEFF d'une part et GHECO - I. BERGER - WAGON d'autre part.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- charger le Cabinet GHECO - I. BERGER - WAGON - B. WAGON de l'étude de la Z.P.P.A.U.P. ;

Pour mémoire, le conseil municipal du 24 septembre 1999 a sollicité une participation financière de l'Etat. Le financement de l'étude étant divisé en deux parts égales :

* la phase A "Etude complémentaire patrimoine bâti et du patrimoine naturel " correspondant à 50 % du coût total de l'étude estimé à 270.000 F T.T.C., sera pris en compte à 100 % par la Commune,

* la phase B "Etablissement du dossier de Z.P.P.A.U.P." correspondant à 50 % du coût total de l'étude estimé à 270.000 F T.T.C., sera pris en compte à 100 % par l'Etat.

- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite de cette opération sachant que la procédure prévoit d'être soumise pour avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)